

Résolution présentée par la délégation de l'

Union africaine

Thème : AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Concerne : La lutte contre le néo-colonialisme

L'Assemblée Générale,

Remarquant les défis persistants liés au néocolonialisme, comprenant les formes modernes de domination économique et politique exercées par certaines puissances étrangères et entreprises multinationales,

Dévasté par les techniques de pression économique et politique qui perpétuent une relation de domination et d'exploitation entre ces puissances extérieures et les nations en voie de développement, qui voient leur souveraineté s'affaiblir.

Notant les critiques de néocolonialisme visent les relations entre anciennes puissances coloniales et leurs anciennes colonies, ainsi que les incursions récentes de la Chine, de la Russie, de l'Europe et des États-Unis en Amérique du Sud, perçues comme du néocolonialisme. Ces accords sont souvent connus sous le nom de "Chinafrique" ou "Russafrique".

Outrée de voir qu'au Congo 20% du PIB provient de l'exploitation minière et que 70% des revenus générés par cette activité reviennent à des entreprises multinationales Suisse et Chinoises.

Décide d'imposer un plafond à la part du PIB que chaque pays peut allouer aux entreprises étrangères opérant sur son territoire, afin de garantir que les ressources et les bénéfices générés par les activités économiques restent majoritairement au service des populations locales et du développement national. Le plafond sera fixé à un maximum de 15 % du PIB.

Le texte français fait foi